

Le paritarisme, ce sont les collègues qui en parlent le mieux, pas le gouvernement !

Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus du SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la Fonction Publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.

Or, le gouvernement vient d'annoncer sa volonté de faire disparaître le paritarisme. Cela pourrait avoir des conséquences graves au quotidien pour les personnels, puisque ce projet ouvre la porte à l'arbitraire et l'opacité. Le SNES-FSU Versailles donne la parole aux collègues : aucun doute, à travers leurs témoignages, c'est bien un profond attachement au rôle des élus SNES-FSU qui apparaît. Continuez à témoigner sur notre site

<http://versailles.snes.edu/spip.php?article4568>

- *Bonjour, Enseignant débutant, je précise que j'ai trouvé auprès du SNES un soutien très important notamment dans le cadre des mutations, pour rectifier les erreurs qui sont apparues dans les notifications de l'administration ! C'est un travail qui me paraît indispensable et que je souhaite voir continuer parce qu'il représente un indispensable soutien à des moments clés de notre parcours professionnel et personnel. Un grand merci !*
- *Lors de ma dernière mutation et grâce à la vigilance des élus snes, j'ai pu récupérer une mutation à laquelle j'avais droit. L'administration ayant oublié des points de barème.*
- *J'ai postulé cette année à la classe exceptionnelle 1° vivier. Je me suis aperçue qu'il manquait des éléments dans mon dossier (mes 7 années passées en ZEP n'étaient pas mentionnées). J'ai contacté le SNES, qui a été très actif un collègue m'a appelé dès le lendemain et déplacé au rectorat pour signaler cet incident. Une dizaine de jours après, mon dossier était correct, l'erreur avait été réparée. La présence de membres du SNES dans les commissions est primordiale pour défendre les collègues et contrôler les dossiers.*
- *J'avais fait une demande de mutation et à ma grande surprise, ma situation de rapprochement de conjoint n'avait pas été prise en compte dans le calcul du barème. Pour quelle raison ? J'aurais été bien en peine de le dire. N'ayant pas reçu de réponse à un précédent mail au rectorat demandant une clarification des conditions d'attribution de cette bonification pour rapprochement de conjoint, je me disais qu'un nouveau message au rectorat resterait sans doute lettre morte et je m'apprêtais, fataliste, à accepter mon injuste sort. Décidément, je n'étais pas près d'avoir une mutation. Mon mari allait devoir continuer à subir ses deux heures trente de transport en commun quotidiennes pendant encore bien des années et mon espoir de le voir rentrer le soir avant le coucher des enfants dans un avenir proche était bel et bien illusoire...
Quand miracle, j'ai reçu un coup de téléphone d'un commissaire paritaire du Snes, syndicat auquel j'avais envoyé une copie de mon dossier de mutation, qui m'a expliqué que la pièce justificative de l'emploi de mon mari n'avait pas été jugée suffisante et qu'il me fallait en renvoyer d'autres ! Qu'à cela ne tienne. En quelques minutes, les pièces étaient envoyées et quelques jours plus tard, ma bonification pour rapprochement de*

conjoint était prise en compte. Mais non, ce n'était pas un miracle. C'était le fruit du travail mené avec grand sérieux et réactivité par les élus syndicaux de la commission paritaire pour que les mutations ne ressemblent pas à un jeu de hasard et que tous les professeurs puissent avoir accès à des informations précises et claires concernant les règles qui régissent leur carrière et leur mobilité. Merci pour votre travail et merci d'œuvrer dans l'ombre à la défense de nos droits alors que bien souvent pris dans le tourbillon de la vie et « le nez dans le guidon » à ne penser qu'à boucler une séquence pour le bac afin de promouvoir l'égalité des chances dans nos classes, on en viendrait à y renoncer justement pour nous-mêmes à cette égalité qui est l'expression de notre chance de vivre dans une République.

- *J'étais TZR depuis un an lorsque j'ai demandé un changement d'établissement de rattachement pour me rapprocher de mon domicile. L'administration a refusé de m'affecter sur l'établissement que je demandais et en a profité pour me rattacher administrativement à un collège encore plus éloigné de mon domicile que le collège dont je dépendais à l'époque. 2 années ont passé avant que je réalise lors d'une formation syndicale que l'administration n'aurait jamais dû m'affecter contre mon gré sur un RAD que je n'avais pas demandé ! C'est grâce aux commissaires paritaires qui ont défendu ma situation que j'ai pu finalement obtenir d'être rattachée administrativement au collège le plus proche de mon domicile. Je remercie encore le représentant syndical qui m'a représenté face à une administration malhonnête qui faisait peu de cas de mes longs trajets quotidiens et qui ne voyait que par les économies de bout de chandelles réalisées sur mes frais de déplacement...*

- *Il y a quelques années, l'administration a oublié de prendre en compte ma demande de congé formation. Les commissaires paritaires, documents à l'appui, ont pu l'année suivante faire compter cette année-là de demande dans l'addition de toutes les années.*